



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 13 juin 2025

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Jean Luc BERNARD – Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

√ Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

ADDITIF JOURNEE DU 28 MAI 2025

U11M D4 – POULE T

Rencontre N°29998555 : US MONCHY BRETON – RC BOURS

3^{ème} forfait de BOURS.

MONCHY BRETON bat BOURS par forfait 5/0.

Amende de 30 € à BOURS.

ADDITIF JOURNEE DU 31 MAI 2025

VETERANS A 11 – POULE B

Rencontre N°28780275 : UC DIVION – FC HINGES

1^{er} forfait d'HINGES.

DIVION bat HINGES par forfait 5/0.

Amende de 60 € à HINGES.

VETERANS A 8 – POULE C

Rencontre N°28784201 : ESD ISBERGUES – RC BOURS

2^{ème} forfait de BOURS.

ISBERGUES bat BOURS par forfait 5/0.

Amende de 60 € à BOURS.

U11M D4 – POULE T

Rencontre N°29998555 : US MONCHY BRETON – RC BOURS

3^{ème} forfait de BOURS.

MONCHY BRETON bat BOURS par forfait 5/0.

Amende de 30 € à BOURS.

JOURNEES DU 2 AU 11 JUIN 2025

VETERANS A 11 – POULE D

Rencontre N°28802028 : AFC LIBERCOURT – US ROUVROY

1^{er} forfait de ROUVROY.

AFC LIBERCOURT bat ROUVROY par forfait 5/0.

Amende de 60 € à ROUVROY.

U13 D1 – POULE B

Rencontre N°29998719 : SC ASBCA – SC SAINT-NICOLAS

1^{er} forfait de SAINT-NICOLAS.

ASBCA bat SAINT-NICOLAS par forfait 5/0.

Amende de 10 € à SAINT-NICOLAS.

Rencontre N°29998734 : CS AVION – SC SAINT-NICOLAS

2^{ème} forfait de SAINT-NICOLAS.

CS AVION bat SAINT-NICOLAS par forfait 5/0.

Amende de 20 € à SAINT-NICOLAS

U13 D3 – POULE F

Rencontre N°29999330 : SC SAINT-NICOLAS (b) – US MONCHY AU BOIS

1^{er} forfait de MONCHY AU BOIS.

SAINT-NICOLAS bat MONCHY AU BOIS par forfait 5/0.

Amende de 10 € à MONCHY AU BOIS.

U13 D3 – POULE K

Rencontre N°29999490 : US HESDIGNEUL – ESD ISBERGUES (b)

1^{er} forfait d'ISBERGUES.

HESDIGNEUL bat ISBERGUES par forfait 5/0.

Amende de 10 € à ISBERGUES.

U13 D4 – POULE G

Rencontre N°29999832 : FC TORTEQUENNE – AC NOYELLES GODAULT (b)

2^{ème} forfait de NOYELLES GODAULT.

TORTEQUENNE bat NOYELLES GODAULT par forfait 5/0.

Amende de 20 € à NOYELLES GODAULT.

U13 D4 – POULE I

Rencontre N°29999923 : UC DIVION (c) – USO BRUAY (d)

1^{er} forfait de BRUAY.

DIVION bat BRUAY par forfait 5/0.

Amende de 10 € à BRUAY.

Rencontre N°29999916 : RC SAIN EN GOHELLE (b) – USO BRUAY

2^{ème} forfait de BRUAY.

SAINS EN GOHELLE bat BRUAY par forfait 5/0.

Amende de 20 € à BRUAY.

U13 D4 – POULE M

Rencontre N°30000063 : ES SAINT-LAURENT FEUCHY (b) – SCF ACHICOURT

1^{er} forfait d'ACHICOURT.

ES SAINT-LAURENT FEUCHY bat ACHICOURT par forfait 5/0.

Amende de 10 € à ACHICOURT.

U13 D4 – POULE N

Rencontre N°30000092 : US BIACHE (d) – US IZEL LES EQUERCHIN (b)

1^{er} forfait d'IZEL LES EQUERCHIN.

BIACHE bat IZEL LES EQUERCHIN par forfait 5/0.

Amende de 10 € à IZEL LES EQUERCHIN.

Rencontre N°30000087 : US IZEL LES EQUERCHIN (b) – SC SAINT-NICOLAS (c)

1^{er} forfait de SAINT-NICOLAS.

IZEL LES EQUERCHIN bat SAINT-NICOLAS par forfait 5/0.

Amende de 10 € à SAINT-NICOLAS.

U11M D1 – POULE B

Rencontre N°29996975 : BETHUNE STADE – HENIN STADE

1^{er} forfait de BETHUNE STADE.

HENIN STADE bat BETHUNE STADE par forfait 5/0.

Amende de 10 € à BETHUNE STADE.

U11M D1 – POULE C

Rencontre N°29997010 : US VERMELLES (b) – SC SAINT-NICOLAS

1^{er} forfait de SAINT-NICOLAS.

VERMELLES bat SAINT-NICOLAS par forfait 5/0.

Amende de 10 € à SAINT NICOLAS.

U11M D3 – POULE G

Rencontre N°30009792 : US HEUCHIN LISBOURG – US ANNEZIN

1^{er} forfait d'ANNEZIN.

HEUCHIN LISBOURG bat ANNEZIN par forfait 5/0.

Amende de 10 € à ANNEZIN.

Rencontre N°30009793 : INT. NORRENT FONTES – US HESDIGNEUL

1^{er} forfait d'HESDIGNEUL.

NORRENT FONTES bat HESDIGNEUL par forfait 5/0.

Amende de 10 € à HESDIGNEUL.

U11M D4 – POULE B

Rencontre N°29997840 : ES AGNY – SC SAINT-NICOLAS (d)

1^{er} forfait de SAINT-NICOLAS.

AGNY bat SAINT-NICOLAS par forfait 5/0.

Amende de 10 € à SAINT-NICOLAS.

U11M D4 – POULE D

Rencontre N°30009733 : US RUCH CARVIN (b) – FCH LENS

1^{er} forfait de LENS.

RUCH CARVIN bat FCH LENS par forfait 5/0.

Amende de 10 € à LENS.

U11M D4 – POULE S

Rencontre N°299998538 : AS FREVENT (b) – US MONCHY AU BOIS (b)

1^{er} forfait de MONCHY AU BOIS.

FREVENT bat MONCHY AU BOIS par forfait 5/0.

Amende de 10 € à MONCHY AU BOIS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.**



**Le Secrétaire,
Marc TINCHON.**

